

• Vésinet

Le décret impérial du 8 mars 1855 institue **l'asile impérial du Vésinet** dont la destination consiste à recevoir temporairement les convalescents en particulier les ouvriers mutilés au cours de leurs travaux ¹. Un second décret, en date du 28 août 1858, modifie l'affectation de cet établissement en cours de construction par l'architecte Laval et le destine aux ouvrières convalescentes malades ou blessées. Reconnu établissement d'utilité publique depuis le 11 août 1859, **l'asile du Vésinet** est inauguré le 29 septembre suivant et entre véritablement en activité le 8 décembre 1859 ². Il accueille des femmes convalescentes des hôpitaux de Paris domiciliées dans le département de la Seine, afin qu'elles achèvent leur guérison pour se remettre ensuite au travail. Les administrées sont soit désignées par les bureaux de bienfaisance soit par les sociétés de secours mutuels.

À la chute du Second Empire, **l'asile impérial** devient **l'asile national des convalescentes du Vésinet**. Réquisitionné lors des deux guerres mondiales, il devient **hôpital militaire temporaire du Vésinet** tandis que les patientes sont transférées à l'hôpital Rothschild.

A l'été 1949, il change une nouvelle fois de nom et prend celui **d'établissement national des convalescentes du Vésinet** ³. Sa destination demeure inchangée : il reçoit toujours les femmes justiciables d'une convalescence médicalement surveillée.

L'établissement - comme de nombreuses structures de bienfaisance - ne relève pas de l'Assistance publique mais du ministère de l'Intérieur. Ses capacités d'accueil limitées provisoirement à 60 lits ⁴ lors de son ouverture sont ultérieurement augmentées à 400 lits en 1907 ⁵.

En octobre 1981 **l'établissement national des convalescentes** est supprimé et transformé en une structure publique départementale appelée **centre médical du Vésinet** ⁶.

L'asile ne dépend pas de l'Assistance publique, par conséquent vous rencontrez dans nos fonds peu d'éléments sur Le Vésinet, d'autant que nous savons qu'une grande partie des archives de l'établissement disparaissent pendant la seconde guerre mondiale ⁷.

En revanche vous trouvez dans les comptes moraux et financiers de l'Assistance publique ⁸ des données relatives au montant de l'allocation versée chaque année par l'administration à cette structure.

1. (B-822¹⁰, p. 1-3).

2. RAC, circulaire du 30 novembre 1859 (1 J 2, p. 251).

3. RAC, circulaire du 16 septembre 1949 relative au décret du 6 juillet 1949 (1 J 29, p. 391).

4. RAC, circulaire du 30 novembre 1859 (1 J 2, p. 252).

5. 400 lits auxquels il convient d'ajouter 40 berceaux puisque l'asile accueille également après leur accouchement les nourrices des maternités de l'Assistance publique, (280 PER 21, p. 390).

6. Décret n° 81-946 du 13 octobre 1981 portant transformation de l'établissement national des convalescentes du Vésinet en établissement public hospitalier départemental dénommé Centre de moyen séjour pour convalescence, cure et réadaptation du Vésinet dans *le journal officiel* du 20 octobre 1981, p. 2850.

7. Les armées allemandes avaient, le 31 août 1943, réquisitionné l'asile qu'elles avaient transformé en hôpital militaire et, y manquant de place, y avaient installé des lits jusque dans la salle des archives : ainsi celles-ci disparurent-elles », (307 PER 50, p. 26).

8. Collections cotées (3 M 1-n) et (5 M 1-n) ; reportez-vous à la section intitulée *développement des dépenses*.

Bibliographie

Articles et ouvrage consacrés à l'établissement

CASPARD (Denis), CHAPRON (Jean-Pierre). « De l'Asile Impérial au Centre Médical Départemental du Vésinet ». *Techniques hospitalières*, 1987, n° 496, p. 26-33. (307 PER 50)

Décret impérial relatif à l'établissement sur le domaine de la couronne, à Vincennes et au Vésinet, de deux asiles pour les ouvriers convalescents ou qui auraient été mutilés dans le cours de leurs travaux. Mourgue, 1858, p. 1-3. (B-8221°)

PETIT (Arthur). « Visite à l'asile national du Vésinet ». *La Revue philanthropique*, 1907, p. 389-397. (280 PER 21)

Ouvrages évoquant l'établissement

BÉQUET (Léon), MORLOT (Émile), TRIGANT DE BEAUMONT (M.). *Régime et législation de l'assistance publique et privée en France*. Paris, Dupont, 1885, p. 71-73. (B-1800)

D'ECHEAC (A.). *L'Assistance publique. Ce qu'elle fut; ce qu'elle est*. Paris, G. Steinheil, 1909, p. 240. (B-128)

FOSSEYEUX (Marcel). *État des établissements d'assistance publique nationaux, départementaux, municipaux et des œuvres subventionnées de la ville de Paris et du département de la Seine*. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1908, p. 5-6. (B-3433)

LA VALETTE (marquis de). *Les établissements généraux de bienfaisance placés sous le patronage de l'Impératrice*. Paris, imprimerie impériale, 1866, p. 219-236, 290, 314, 327, 342, 361-362. (E-16)

Fonds d'archives

Documents figurés

- Collection d'images de plusieurs asiles dont Le Vésinet, 1884. (C-2277), 1 registre.